

N° 6432³**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2011-2012

**PROJET DE REGLEMENT
GRAND-DUCAL****relatif à la prolongation de la participation du Luxembourg à la
mission „Etat de droit“ menée par l'Union européenne au
Kosovo (EULEX KOSOVO)**

* * *

AVIS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

(7.6.2012)

Le projet de règlement grand-ducal a été déposé le 4 mai 2012 à la Chambre des Députés par la Ministre aux Relations avec le Parlement à la demande du Ministre des Affaires étrangères. Un exposé des motifs était joint au texte du projet de règlement grand-ducal.

L'objet du présent projet de règlement grand-ducal consiste à prolonger la mission „Etat de droit“ menée par l'Union européenne au Kosovo. Cette mission civile se place dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'Union européenne. Les quatre agents dont il convient de prolonger la mission relèvent de la Police grand-ducale.

La base légale du projet de règlement grand-ducal sous avis est constituée par la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation à des opérations pour le maintien de la paix (OMP) dans le cadre d'organisations internationales.

La Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre des Députés a donné son avis positif le 30 avril 2012.

Le Conseil d'Etat a émis son avis le 22 mai 2012. Suite à cet avis, le Gouvernement a modifié le projet de règlement grand-ducal sur quelques points formels.

La Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre des Députés recommande à la Conférence des Présidents de rendre un avis favorable au règlement grand-ducal sous rubrique.

*

La Conférence des Présidents se prononce en faveur du règlement grand-ducal et rend un avis positif au texte.

Luxembourg, le 7 juin 2012

Le Secrétaire général,
Claude FRIESEISEN

Le Président de la Chambre des Députés,
Laurent MOSAR

